

DÉPARTEMENT de l'ISÈRE

Arrondissement de
LA TOUR DU PIN
Canton de
CHARVIEU-CHAVAGNEUX

HÔTEL DE VILLE
de
CHARVIEU-CHAVAGNEUX



CONSEIL MUNICIPAL du 4 SEPTEMBRE 2018

-----/----- COMPTE RENDU SOMMAIRE

L'an deux mille dix huit le 4 septembre, à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHARVIEU-CHAVAGNEUX (Isère) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Gérard DEZEMPTE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27
Date de convocation du Conseil Municipal 27 août 2018

ETAIENT PRESENTS : M. DEZEMPTE, Mme PAIN, Mme OBRIER, M. CERVERA, Mme SERRANO, Mme RIGOT, M. MUTTER, Mme MONIN, Mme PENNONI, M. COQUARD, Mme BERNARD, M. ZULIANI, Mme MULLER, M. COLAMARTINO, Mme GARS, Mme FAILLA, M. LAPORTE, Mme COLIN, M. PETITPAS

ETAIENT EXCUSES ET REPRESENTES :

M. LYOËN	par M. DEZEMPTE
M. RAY	Mme PAIN
Mme ALBERICH	par Mme OBRIER
Mme BOURDET	par M. CERVERA
Mme MIOCHE	par Mme SERRANO
M. DEFRADAS	par Mme RIGOT

ETAIENT ABSENTS : M. JOANNON, M. GAUTHIER

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme SERRANO est nommée Secrétaire de séance.

=====

Le Conseil Municipal,

- **A décidé à l'unanimité d'ajouter le point suivant à l'Ordre du Jour** : Dossier de demande d'autorisation environnementale
- **A approuvé** le Procès-verbal de la Séance du 25 juin 2018
- **A décidé à a majorité** d'élire Lucie PENNONI afin d'occuper le poste d'adjoint devenu vacant
- **A réattribué a l'unanimité** les délégations de ce poste à Monsieur le Maire
- **A approuvé à l'unanimité** la révision de l'attribution des indemnités de fonction du Maire, des Adjoints et des Conseillers Municipaux Délégués
- **A accepté à l'unanimité** les indemnités proposées
- **A validé a l'unanimité** la disposition et l'ordre des différents élus
- **Agréée à l'unanimité** la non-modification de la majoration de 15% de l'indemnité de fonction en raison de la qualité de chef-lieu de canton
- **A décidé à l'unanimité** d'allouer des subventions aux associations suivantes et organismes suivants (2 présidentes d'association ne votant pas, et l'une d'elle ayant une procuration) :
 - ✓ SHOGUN CLUB : 2000,00 €
 - ✓ CHARVIEU-CHAVAGNEUX ISERE CYCLISME : 11 942,00 €
 - ✓ LA FRATERNELLE DES CHEVEUX BLANCS : 1 000,00€
 - ✓ PHIL PARK : 500,00 €
 - ✓ OLD SWEET : 300,00 €
 - ✓ SAN FUEGO : 1200,00 €
- **A affecté à l'unanimité** ces dépenses à l'article 6574 du budget
- **A approuvé à l'unanimité** l'acquisition de la parcelle A77, située Montée de la Roue
- **A décidé à l'unanimité** d'utiliser ce terrain afin d'aménager la voirie en créant notamment des places de parking
- **A accepté à l'unanimité** le transfert de la compétence « Actions relatives à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans » à la Communauté de Communes Lyon Saint-Exupéry en Dauphiné
- **A décidé à l'unanimité** de transférer cette compétence à la Communauté de Communes LYSED
- **A autorisé à l'unanimité** Monsieur le Maire à demander à M. le Sous-Préfet de prendre l'arrêté de transfert de la Compétence, sans attendre la fin du délai de consultation, dès lors que les conditions de majorité qualifiée sont réunies
- **A refusé à l'unanimité** le transfert de la compétence Eau et Assainissement à la Communauté de Communes LYSED
- **A demandé à l'unanimité** le report de ce transfert au 1^{er} janvier 2026
- **A émis à l'unanimité** un avis défavorable au projet de création d'une unité de méthanisation agricole sur la Commune d'Anthon
- **A agréé à l'unanimité** le concept de projet d'aménagement d'un espace public en aire de jeux, rue de la Plaine

Compte rendu sommaire du Conseil Municipal du 4 septembre 2018

- **A approuvé à l'unanimité** le projet d'aménagement de cette surface
 - **A approuvé à l'unanimité** la décision de préempter le bien situé au 37 rue de la Plaine afin d'y créer, entre autre, un trottoir sécurisé
 - **A autorisé à l'unanimité** Monsieur le Maire à exercer son droit de préemption pour l'acquisition de cette parcelle
 - **A fixé à l'unanimité** le montant de cette acquisition à 195 000€, conformément à l'avis des Domaines
 - **A approuvé à l'unanimité** le dossier de demande d'autorisation environnementale
 - **A autorisé à l'unanimité** le Président de la Communauté de Communes LYSED à déposer le dossier de demande d'autorisation environnementale auprès des services de l'Etat
 - **A autorisé à l'unanimité** le Président de la Communauté de Communes LYSED à signer tous les documents afférents
 - **S'est engagé** à réaliser la part communale des travaux le plus rapidement possible et selon les modalités de la Communauté de Communes LYSED
 - **A mis à disposition** le dossier de demande d'autorisation environnementale au Secrétariat Général de la Ville de Charvieu-Chavagneux pour consultation
 - **Est informé** que le Maire a pris des décisions dans le cadre de la délégation que lui a donnée le Conseil Municipal en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :
- Arrêté N° 222/18 du 17 juillet 2018 : Appel d'offre restreint : Entretien des espaces verts

Présent document établi pour être affiché conformément aux articles L 2121-25 et R 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à CHARVIEU-CHAVAGNEUX, le 6 septembre 2018



Le Maire,

Gérard DEZEMPTÉ,
Conseiller Départemental de l'Isère